

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement même si je me demande si le moment est propice. Le président du Conseil privé peut-il nous dire si le gouvernement compte commémorer le 31^e anniversaire du Jour J et si le Canada est censé participer à des cérémonies commémoratives en France?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'avoue franchement que je n'y ai pas songé, mais je le ferai maintenant que le député en a parlé.

* * *

[Français]

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

M. Gérard Loïselle (Saint-Henri): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 10^e rapport du comité permanent des bills privés en général et Règlement, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

[Traduction]

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

PRÉSENTATION D'UNE PÉTITION D'ÉLECTEURS DE SAINT-JEAN-EST ET DE SAINT-JEAN-OUEST (T.-N.)

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 67 du Règlement, j'aimerais présenter une pétition portant la signature de 25,080 personnes des circonscriptions de Saint-Jean-Est et de Saint-Jean-Ouest et réclamant que des avions, des bateaux et du personnel de recherche et de sauvetage soient immédiatement stationnés à Terre-Neuve, afin de veiller à la sécurité des pêcheurs canadiens.

PRÉSENTATION D'UNE PÉTITION D'ÉLECTEURS DE HUMBER-SAINT-GEORGES-SAINTE-BARBE (T.-N.)

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 67 du Règlement, j'aimerais également présenter une pétition portant la signature de 12,240 citoyens de la circonscription électorale de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, demandant instamment que des avions, des bateaux et du personnel de recherche et de sauvetage soient immédiatement basés dans la province de Terre-Neuve afin d'assurer la sécurité et la protection des pêcheurs canadiens.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 4946, 5023, 5024, 5045 et 5098.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER—LA SÉCURITÉ DES BAGAGES

Question n° 4946—**M. Reynolds:**

1. En 1975, quels ont été les frais mensuels d'Air Canada pour le système de sécurité des bagages *Uniguard*, à l'aéroport international de Vancouver?

Questions au Feuilleton

2. Quel pourcentage représentait cette somme dans l'ensemble des frais de services de l'aéroport?

3. En 1975, combien a-t-on signalé de cas d'articles volés sur les carrousels à bagages, à la G.R.C. de l'aéroport?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de l'administration d'Air Canada: 1. Janvier, \$2315.65; février, \$1725.67; mars, \$2277.71; avril, \$2546.36; mai, \$2815.51; juin, \$2460.09; juillet, \$2456.69; août, \$2206.25; septembre, \$2407.92; octobre, \$2491.42; novembre, \$2143.70; décembre, \$3724.07.

2. Janvier, 46.10%; février, 39.02%; mars, 42.31%; avril, 41.73%; mai, 40.82%; juin, 45.10%; juillet, 44.22%; août, 39.60%; septembre, 43.72%; octobre, 45.07%; novembre, 42.78%; décembre, 44.15%.

Voici la réponse de Transports Canada: 3. Aucun.

LE CANADIEN NATIONAL—LES PENSIONS AUX RETRAITÉS

Question n° 5023—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien d'employés retraités des chemins de fer du National Canadien touchent une pension inférieure à \$25 par mois?

2. Combien touchent une pension de \$25 par mois?

3. Combien touchent une pension de a) \$25.01 à \$29.99 par mois, b) \$30 à \$39.99 par mois, c) \$40 à \$49.99 par mois, d) \$50 à \$59.99 par mois, e) \$60 à \$69.99 par mois, f) \$70 à \$79.99 par mois, g) \$80 à \$89.99 par mois, h) \$90 à \$99.99 par mois, i) \$100 à \$124.99 par mois, j) \$125 à \$149.99 par mois, k) \$150 à \$199.99 par mois, l) \$200 à \$299.99 par mois, m) \$300 par mois et plus?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): L'Administration de Chemins de fer Nationaux du Canada nous communique ce qui suit:

1. 256.

2. 274.

3. a) 216; b) 550; c) 508; d) 414; e) 1,349; f) 570; g) 476; h) 423; i) 1,108; j) 1,422; k) 3,048; l) 6,302; m) 9,869. Dans un certain nombre de cas, le montant des pensions versées par les chemins de fer Nationaux ne représentent pas le total des pensions dues aux employés du service des chemins de fer. Les chemins de fer Nationaux versent aux employés du service international (service au Canada et aux États-Unis) une pension établie d'après leur service au Canada seulement. Ces employés touchent également des rentes payables en vertu du U.S. Railroad Retirement Act ou du Social Security Act pour le service accompli aux États-Unis. Par exemple, dans le groupe touchant une pension inférieure à \$25 par mois en 1975, 41 anciens employés du service international touchaient également des rentes du U.S. Railroad Retirement ou du Social Security pour le service effectué aux États-Unis. En outre, les chemins de fer Nationaux ont conclu diverses ententes avec d'autres compagnies telles que le Canadien Pacifique Limitée, les Télécommunications du CP et l'Ontario Northland Railway. Conformément aux ententes, chaque compagnie verse une partie du montant total de la pension. Seul le montant dû par le CN figure dans la présente déclaration. Aussi, depuis que le gouvernement fédéral a adopté la loi sur les normes des prestations de pension, le 1^{er} octobre 1967, il y a 28 employés, qui ont quitté le CN et qui touchent qu'une faible prestation différée pour le service accompli à compter du 1^{er} octobre 1967 seulement. Les autres employés qui touchent une petite pension sont ceux qui ont choisi de prendre leur retraite avant soixante-cinq ans et dont la pension de base est réduite (\$25) et les employés qui comptent peu d'années de service et qui n'ont apporté que de faibles contributions.